

AVEC LA COLLABORATION DE



PROMOTION DU BOIS

Concours d'idées pour les apprentis dessinateurs
orientation bâtiment et génie civil
de la Division artisanale du Centre jurassien
d'enseignement et de formation
à Delémont
Edition 2013

PAVILLON DE GRILLADE



REGLEMENT ET CAHIER DES CHARGES

Porrentruy, 18 novembre 2012

Dans un souci de lisibilité du texte, les termes au masculin s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

1. OBJECTIFS DU CONCOURS D'IDEES

1.1. GENERALITES

Le Département de l'Environnement et de l'Equipeement de la République et Canton du Jura a confié à Lignum Jura, Communauté jurassienne en faveur du bois, la réalisation d'un programme de promotion du bois intitulé « promotion du bois dans le Canton du Jura ». Un des volets du programme concerne la formation des apprentis dessinateurs orientation bâtiment et génie civil fréquentant la Division artisanale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF). Il a pour objectif de stimuler l'imagination des élèves face la construction en bois et est organisé tous les 2 ans sous la forme d'un concours d'idées.

A ce jour les éditions suivantes ont été réalisées :

- 2005 : «cabane forestière sur le site du Bérider», Commune de Delémont
- 2007 : «mobilier urbain», dans un contexte libre
- 2009 : « une terrasse en bois »
- 2011 : « une vitrine pour l'école » pour la Division artisanale

La 5^e édition est lancée en novembre 2012 pour l'année scolaire 2012-2013, en reprenant les principes mis en pratique précédemment.

2. ORGANISATION

2.1. MANDANT

La République et canton du Jura, représentée par le DEE (Département de l'Environnement et de l'Equipeement) agit comme mandant.

2.2. COORDINATEUR

Lignum Jura, par son comité, est le responsable de l'organisation générale du concours d'idées et de la coordination entre les différents partenaires.

2.3. PARTENAIRES

Les partenaires pour mener à bien un tel projet sont :

- l'APAJ (Association professionnelle des architectes jurassiens)
- le CEJEF, Division artisanale à Delémont (Divart).

2.4. LANGUE DE LA PROCEDURE

La langue de la procédure est le français.

2.5. INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront faites par les enseignants de la Divart. Les projets peuvent être individuels ou collectifs. Toutefois, un projet collectif ne pourra pas regrouper plus de deux apprentis. Aucune inscription préalable n'est nécessaire.

2.6. QUESTIONS ET REPONSES

Les questions des apprentis seront remises aux enseignants jusqu'au 31 janvier 2013 et débattues entre les enseignants, les partenaires et le coordinateur. Un document contenant les réponses sera remis aux élèves dans les plus brefs délais.

2.7. PRESENTATION DES PROJETS

Les projets comprendront tous les documents nécessaires à juger les critères qualitatifs et énoncés dans le chapitre 4.

2.8. ANALYSE DES PROJETS, REPARTITION DES PRIX

L'analyse des projets et la répartition des prix ne sont pas publics.

2.9. ANNONCE DES LAUREATS

Les auteurs des projets primés seront avertis par écrit ; une liste exhaustive des lauréats sera envoyée aux mandants et aux partenaires, ainsi qu'aux médias.

2.10. EXPOSITION PUBLIQUE

Après annonce des résultats, les projets sont exposés publiquement.

2.11. UTILISATION DES DOCUMENTS ET PROJETS DES APPRENTIS

Tous les documents remis par les apprentis seront laissés à disposition de Lignum Jura pour une période de deux ans.

Au cas où le comité de Lignum Jura réalise un ou plusieurs prototypes, en accord avec le mandant et les partenaires, les apprentis restent propriétaires de la maquette et des plans dans tous les cas (propriété intellectuelle).

Les maquettes sont déposées à l'école. Les plans sont déposés au secrétariat de Lignum Jura.

Lignum Jura finance la réalisation d'un ou plusieurs prototypes et en devient dès lors propriétaire. Lignum Jura décide de l'affectation, en accord avec le mandant et les partenaires.

Si ultérieurement la réalisation d'un objet en série est envisagée, elle se fera par accord contractuel entre le propriétaire intellectuel des plans et le fabricant. Lignum Jura n'a pas pour vocation de commercialiser un objet et souhaite uniquement que soit rappelé son soutien à la démarche initiale du concours et du prototype.

Le partenariat avec les apprentis des menuisiers et ébénistes est recherché pour la réalisation du prototype, de même que celui avec les apprentis de commerce en cas de besoin d'étude de marché ou de commercialisation.

3. DESCRIPTION DU PROJET

3.1. CARACTERISTIQUES GENERALES

Le but du présent concours est de promouvoir la construction en bois. Il s'agit de réaliser un projet de

pavillon de grillade.

- En fonction des rendus, et en collaboration avec ses partenaires, Lignum Jura fera construire un ou plusieurs prototypes d'un des travaux primés. L'emplacement prévu se situe dans le prolongement de la terrasse de la cafétéria de la Divart.

3.2. COMMENTAIRES

Le projet doit répondre aux critères suivants :

- Aménager la construction sur une surface plate d'une dimension minimale de 7 m².
- Possibilité de poser un gril à gaz ou électrique (3x400 V), style « plancha » de dimensions 70 x 100 cm.
- Disposer d'un comptoir.
- Prévoir l'intégration d'un élément « gastronome » comprenant un frigo et un bar à salade de 1,8 ou 2,4 m de longueur, de 60 cm de largeur et de 75 cm de hauteur avec une alimentation électrique de 230 V.
- Modulable, par exemple avec toit démontable.
- Comprenant les éléments anti-feu obligatoires.
- Démontable pour le rangement l'hiver.

3.3. UTILISATION DU BOIS

Une utilisation rationnelle et maximale du bois est souhaitée.

Pour des raisons éthiques et écologiques, on renoncera aux bois exotiques. Le bois suisse est privilégié (COBS).

Le concept de l'utilisation du bois (modularité, conception, coûts, réutilisation, série, etc.) primera sur le détail technique de construction.

3.4. AUTRES MATERIAUX

L'utilisation d'autres matériaux est possible mais dans une moindre mesure.

3.5. DOCUMENTS REMIS AUX APPRENTIS

Le présent règlement.

4. DOCUMENTS A REMETTRE

Au minimum tous les documents demandés, à savoir :

4.1. PLAN DE SITUATION A L'ECHELLE 1 : xxx

Néant, libre choix. Le plan doit pouvoir démontrer la faisabilité du projet par son niveau de détail, sans toutefois constituer formellement un plan de construction.

4.2. PROJET A L'ECHELLE 1 :5 à 1 :10

Comprenant :

- Tous les éléments nécessaires à la compréhension du projet,
- La présentation du projet sous la forme « centrée » et « appuyée » comprenant une perspective du projet. La perspective ne doit pas forcément comprendre l'environnement du projet et peut être réalisée à la main.

4.3. DETAILS A UNE ECHELLE INFÉRIEURE

Laissé au libre choix du concurrent, en fonction de ses besoins.

4.4. MAQUETTE A L'ECHELLE 1/10

Comprenant l'intégralité du projet sous la forme « centrée » ou « appuyée », forme laissée au libre choix du concurrent. L'environnement peut être réalisé sous la forme d'une planchette de support.

La maquette ne doit pas forcément être construite selon le système constructif proposé dans le projet. La maquette reste une expression du choix architectural de l'objet. Il est possible d'utiliser des matériaux simples se travaillant facilement.

4.5. UN RAPPORT EXPLICATIF SUR L'UTILISATION DU BOIS

Comprenant croquis et textes, expliquant les choix, la structure, l'architecture, les matériaux et leur application.

4.6. FORMATS DES DOCUMENTS

Format des plans : A1 (84x59,4 cm) une planche.

Format de la maquette : maximum 60 * 60 cm * 60 cm, les maquettes doivent pouvoir être transportées aisément.

4.7. PRESENTATION

Les projets devront rester anonymes. Chaque concurrent choisira un nom, une devise ou un mot-clé qui figurera sur tous les documents remis, y compris la maquette. Le dossier comprendra une enveloppe fermée sur laquelle sera annoté le nom, devise ou mot-clé. A l'intérieur se trouvera un papier sur lequel seront mentionnés les nom, prénom, adresse postale, adresse courriel, numéro de téléphone, privé ou professionnel, ainsi que le numéro de téléphone portable.

4.8. DELAI

Les projets doivent être déposés jusqu'au 30 avril 2013 au secrétariat de Lignum Jura, c/o Erard Sàrl, Soupirs 1, 2900 Porrentruy, 032 466 34 54, info@lignum-jura.ch. Les maquettes peuvent être déposées à la DIVART, en accord avec les enseignants.

5. CRITERES D'APPRECIATION

5.1. ORIGINALITE

5.2. QUALITES DU PROJET

5.3. ADEQUATION AU THEME, INTEGRATION A L'ECOLE

5.4. TECHNIQUE DU BOIS, FAISABILITE, CONSTRUCTION EN SERIE

5.5. UTILISATION DES MATERIAUX, RAPPORT A L'ENVIRONNEMENT

5.6. PRESENTATION

5.7. CRITERES D'ELIMINATION : Non respect du cahier des charges.

5.8. EXAMEN DES PROJETS

Les projets seront examinés par un jury désigné par le comité de Lignum Jura.

5.9. CONFIDENTIALITE, PROCEDURE

Tous les documents livrés seront traités selon le même principe.

Toute procédure de recours est exclue.

6. CONSTITUTION DES PRIX

Une somme de Fr. 3'000.- est à disposition du jury et sera répartie en tout ou partie entre les projets primés.

Règlement adopté le 8 novembre 2012 par le comité de Lignum Jura, complété en novembre 2012 par la Divart, en vue de le remettre aux apprentis avant le 30 novembre 2012.